



Conseil national des politiques de lutte  
contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Le 15 octobre 2020

**Secrétariat général**

## **GROUPE DE TRAVAIL**

### **LOGEMENT**

*Ce document réalisé par le secrétariat général vise à proposer une trame pour faciliter la constitution du groupe et engager ses travaux.*

\*\*\*\*\*

Lors de sa réunion du 26 juin dernier le Conseil a décidé de créer un groupe de travail sur le logement.

La question du logement est évoquée lors de chaque conseil. Elle a également été posée dans le groupe de travail urgence sociale.

Trois questions se posent à cet égard, qui ont été accentuées par la crise sanitaire.

**1- La prévention pour agir et trouver des solutions en amont des ruptures** susceptibles de conduire au hors logement (lutte contre les expulsions locatives et les effets de la crise sur les impayés de loyers ou d'emprunts.)

**2. Le pilotage et la gestion de l'urgence** qui suppose une mobilisation rapide d'une offre d'hébergement adéquate pour garantir une mise à l'abri.

Cette question s'inscrit dans les thèmes liés à l'accueil inconditionnel, la mise à l'abri des personnes mais aussi l'objectif de sortir de la gestion de l'urgence pour stabiliser les personnes en grande précarité (résidences sociales, intermédiation locative, un chez-soi d'abord, contractualisation de long terme (ex : Assistance Publique des Hôpitaux de Paris (APHP)).

La question du logement d'abord, par un accès direct sans passer par l'hébergement avec un accompagnement chaque fois que cela est possible doit aussi trouver sa place dans le cadre des travaux du groupe.

La question de la résorption de l'habitat indigne (bidonvilles, camps et squats), *les réquisitions...*) fait également partie des pistes de travail.

### **3. L'élaboration de solutions pérennes pour maintenir les personnes dans le logement.**

Les réflexions devront dans les grandes lignes porter sur la question du renforcement des mécanismes de solvabilisation pour agir sur le coût du logement, sur le déploiement d'une offre attractive accessible en zone tendue notamment et sur l'exploration des opportunités d'un meilleur aménagement du territoire.

A cet égard, comment renforcer l'attractivité des villes moyennes où le coût du logement est moindre ?

Ne faut-il pas, par ailleurs, envisager la question du maintien dans le logement dans une perspective plus globale, en prenant en compte les politiques d'emploi notamment ?

Plusieurs sous-thématiques découlent de ces orientations : *accès et construction de logement sociaux et très sociaux, organisation du parc social (loyer plafond), l'incitation des propriétaires privés à louer à un tarif raisonnable voire social (encadrement des loyers, garantie de paiement des loyers...), mixité sociale et répartition territoriale (aménagement du territoire, mobilité).*

Enfin, il convient de souligner que la qualité du logement a un impact sur de nombreux aspects liés à la pauvreté (santé, éducation, emploi, alimentation ...). Ne pas le prendre en compte et s'en tenir à la reconduction de dispositifs à vocation temporaires génère un coût induit qui mériterait d'être reconsidéré dans une optique d'investissement social.

Pour l'aider à construire ce programme le secrétariat général propose de prendre l'attache d'un intervenant extérieur ayant une vision globale sur la question du logement.

Le groupe de travail devra également se concerter avec les autres groupes : égalité des chances et accompagnement vers l'insertion sociale et professionnelle afin d'articuler les travaux en termes de complémentarité pour ne pas traiter les sujets en « parallèle ». Le secrétariat général organisera en ce sens, régulièrement des rencontres avec les présidents des groupes de travail.